Conditions de réservation

Introduction

Ce document est à utiliser comme un guide dans vos modalités de réservation des activités scolaires, périscolaires et extra-scolaires. Vous y trouverez les éléments suivants :

- Les modalités d'inscription, de réservation et d'annulation des activités proposées par la ville
- Le calendrier de réservation
- Le fonctionnement des navettes pour les accueils de loisirs
- Les tarifs des activités scolaires et périscolaires

Les contacts

Pour joindre la direction des Centres de loisirs :

Centre de loisirs du Parc (pour les enfants de grande section et élémentaire)

Tel : 01 45 90 38 76

Adresse : Parc Omnisports Rue du tilleul 94 370 Sucy-en-Brie

Centre de loisirs de la Fontaine de Villiers (pour les enfants de petites et moyennes sections)

Tel : 01 45 90 32 99

Adresse : 50 avenue du Fort 94 370 Sucy-en-Brie

Horaires de fonctionnement des centres de loisirs :

-de 7h30 à 19h00 : (accueil le matin jusqu'à 9h00 et le soir de 17h00 à 19h00)

ALSH Ados 11-17ans - Maison du Rond d'Or

Les enfants de 11 ans doivent être scolarisés au collège.

Téléphone : 01 56 74 10 10

Adresse mail pour prestations Boutique Loisirs : boutiqueloisirs@ville-sucy.fr

Adresse : Place de la Fraternité 94370 Sucy-en-Brie

Eveil corporel / Multisports - Le service des sports

Téléphone : 01 45 90 07 20 Email : sports@ville-sucy.fr

Adresse : 2 Avenue Georges Pompidou 94370 Sucy-en-Brie

Pour tout autre renseignement

La Maison de l'Enfance et de la Jeunesse

Téléphone : 01 49 82 56 38 Email : accueil-citoyen@ville-sucy.fr

Adresse : 12 rue Ludovic Halévy 94 370 Sucy en Brie

Horaires d'ouverture :

- du lundi au vendredi : 9h-12h et 13h30-18h
- les mercredis et vendredis sans rendez-vous (pour une aide à la démarche du calcul du quotient familial un rendez-vous doit être pris au préalable)
- les samedis matin : 9h-12h30
  Sur rendez-vous (au plus tard la veille, vendredi 17h), sans rendez-vous de prévus, la structure est **fermée.**

Activités Enfance & Jeunesse

Les modalités d'inscription

Enfance

La Maison de l'Enfance et de la Jeunesse est un accueil pour les formalités administratives suivantes concernant l'enfance:

- Inscription scolaire
- Inscription à l'Accueil de Loisirs
- Réclamation liées à la facturation des temps périscolaires et extrascolaires

Une fois votre première inscription réalisée, elle est renouvelée automatiquement chaque année. Nous vous demandons uniquement une mise à jour de vos informations familiales ainsi qu'un justificatif de domicile sur votre portail famille chaque été.

Pour toute information complémentaire sur ces sujets, nous vous invitons à prendre attache par courriel à l'adresse : accueil-citoyen@ville-sucy.fr

Jeunesse

Pour les nouveaux arrivants sur Sucy et pour la première inscription à la « Boutique loisirs » ALSH pour les adolescents de 12 à 17 ans (11 ans si

scolarisés en sixième), la présence d'un parent ou d'un membre majeur de la famille est obligatoire.

Les inscriptions aux activités proposées par la Jeunesse et Prévention se réalisent en ligne via le Portail famille.

Les documents à fournir sont les suivants :

- Justificatif de domicile ou de scolarisation à Sucy
- Carnet de santé avec les vaccins à jour
- Copie du jugement (en cas de divorce)

Pour réaliser ou mettre à jour ce dossier, nous vous invitons à prendre rendez-vous sur le site internet de la ville : www.ville-sucy.fr, dans la rubrique « mes démarches ».

Une fois la mise à jour du dossier ou l'inscription à l'activité réalisée, la réservation des prestations s'effectue (en majorité) directement en ligne depuis votre portail famille. Vous trouverez ci-dessous un tableau comportant les activités proposées ainsi que les modalités de réservation et d'annulation.

Les modalités de réservation

	Réservations	Annulations
ENFANCE **Accueil de Loisirs Mercredis et Vacances**	**Depuis le Portail Famille** Pendant les périodes de réservation. Préalable **nécessaire** : votre enfant doit être inscrit à l'activité.	**Depuis le Portail Famille** Pour les mercredis : Jusqu'au **lundi soir** (23h59) qui précède le mercredi Pour les vacances scolaires :

		8 jours ouvrables avant la journée ou la période à annuler en envoyant un mail de demande à **accueil-citoyen@ville-sucy.fr**
JEUNESSE **Boutique loisirs** **Activités/stages** **Vendredis soir** **Séjours/nuitées**	**Depuis le Portail Famille** Pendant les périodes de vacances scolaires la réservation se fait aux dates indiquées sur le programme. Préalable **nécessaire** : votre enfant doit être inscrit à l'activité et le dossier sanitaire à jour.	**Depuis le Portail Famille** Pour les vendredis : Jusqu'au mercredi soir minuit qui précède le vendredi Pour les petites vacances scolaires (activités, stages…): 5 jours ouvrables avant la journée ou la période à annuler Pour les vacances d'été et séjours/nuitées : 10 jours ouvrables avant le début de la période
Parents ZEN	A la date d'ouverture de la réservation	Pas d'annulation possible depuis le portail famille
Instants Parents	A la date d'ouverture de la réservation	Pas d'annulation possible depuis le portail famille

Pack loisirs	Pas de réservation en ligne, l'achat s'effectue à l'accueil de la Maison de l'enfance et de la jeunesse (retrait des places le jour J et paiement en post-facturation)	Pas de réservation en ligne, l'achat s'effectue à l'accueil de la Maison de l'enfance et de la jeunesse (retrait des places le jour J et paiement en post-facturation)

En dehors des délais ci-dessus, vous devez contacter le centre social au 01 56 74 10 10

Enfance

Pour une réservation hors délai votre demande sera évaluée en fonction des capacités d'accueil des structures.

Une réponse du service par écrit (ou par téléphone en cas d'extrême urgence) vous sera nécessaire pour présenter votre enfant à la navette ou au centre de loisirs.

Dans le cas contraire, des majorations sont prévues par le règlement intérieur:

- Si aucune démarche n'est réalisée par la famille et/ou que l'enfant est déposé **sans accord de la collectivité** au car ou au centre de loisirs, **une majoration de 50% du tarif quotidien** est appliquée si l'enfant est tout de même accueilli car la capacité d'accueil le permet.
- La famille inscrit l'enfant au centre de loisirs mais ne prévient pas de son absence et ne fournit pas de justificatif **dans les cinq jours calendaires suivant le jour de l'activité manquée**, **une majoration de 200% du tarif quotidien** est appliquée.

ATTENTION : Les accueils de loisirs ont des capacités d'accueil limitées et sont soumis à des normes d'encadrement strictes régies par la Direction Départementale Jeunesse et Sports (DDJS). Il est nécessaire que les réservations puissent se faire le plus en avance possible afin de pouvoir anticiper les éventuelles problématiques et vous fournir des services de qualité et sécurisés.

Partenariats sportifs / A.L.S.H du Parc :

La ville de Sucy en Brie facilite l'accès aux entraînements sportifs le mercredi pendant les périodes scolaires pour les enfants licenciés au Tennis club, Rugby, Football club, ESS Athlétisme (clubs situés dans le Parc des Sports) et l'Association Sucy Judo.

En début d'année, le club sportif fournit l'ensemble des informations au moment de l'inscription de l'enfant. Les entraîneurs des clubs viennent chercher et raccompagner l'enfant à l'A.L.S.H du Parc pour chacun des horaires des entrainements prévus.

Tout entrainement à partir de 16h00 ne permet pas de retour à l'Accueil de loisirs.

Jeunesse

En cas d'annulation ou d'absences injustifiées, aucun remboursement ne sera effectué. Seules les absences justifiées par un document officiel (certificat médical, hospitalisation,…) dans **les 5 jours qui suivent l'absence du jeune**, peuvent faire l'objet de l'annulation sur la facturation à venir.

ATTENTION : Les activités proposées font régulièrement l'objet d'avancement de frais de la part du service jeunesse. Il est donc nécessaire que les réservations puissent se faire le plus en avance possible afin de pouvoir anticiper les éventuelles problématiques et vous fournir des services de qualité et sécurisés.

INFORMATION : En cas d'intempéries ou autres, l'activité prévue au programme peut être annulée mais ne sera pas facturée, ou remplacée et facturée au même tarif.

Fonctionnement de la réservation en ligne sur le portail famille

Les périodes de réservation seront visibles directement sur le portail famille dans l'onglet « Faire une réservation ». Une connexion régulière à votre portail vous permettra de prendre connaissance des nouvelles périodes de réservation à réserver.

Vous trouverez ci-dessous la légende explicative concernant la réservation en ligne au sein du portail famille.

A noter : Le formulaire pour le **calcul du quotient familial** se trouve également dans la rubrique **« mes démarches » sur le Portail famille.** Pour rappel, la campagne du quotient familial est à renouveler **chaque année au printemps. L'avis d'imposition de l'année antérieure et une attestation de paiement de la CAF de moins de trois mois** seront à télécharger sur ce portail.

Le fonctionnement des Navettes (Enfance)

La Ville offre un service de navettes acheminant les enfants vers les Centres de loisirs pour les familles n'étant pas véhiculées. Il existe trois navettes en fonction de votre domicile :

Le matin

Arrêt	Circuit Gare RER	Circuit Noyers – Procession	Circuit Rond d'Or
Gare RER de Sucy Bonneuil (gare routière)	Sur place de 7h45 à 8h00		
Ecole des Noyers (rue du Morbras)		Sur place de 7h45 à 8h00	
Rond d'Or (rue de la cité verte, Arrêt du 308)			Sur place de 7h45 à 8h00
Ecole de la Procession Arrêt du bus ligne 5 (face à l'école)		8h20	

Le soir

Arrêt	Circuit Gare RER	Circuit Noyers – Procession	Circuit Rond d'Or
Ecole de la Procession Arrêt du bus ligne 5 (face à l'école)		17h30	
Rond d'Or (rue de la cité verte, Arrêt du 308)			17h55
Ecole des Noyers (rue du Morbras)		17h45	
Gare RER de Sucy Bonneuil (gare routière)	18h10		

Les calendriers de réservation

pour l'Enfance

Les périodes de réservation	Date de début de la réservation	Date de fin de la réservation
Période 1 Les mercredis : 06/09 ; 13/09 ; 20/09 ; 27/09 ; 04/10 ; 11/10 ; 18/10	Renouvellement du dossier au 17/07/2023	Fin des réservations le lundi précédent le mercredi
Vacances d'Automne Du lundi 23 octobre au vendredi 03 novembre	Le lundi 28 août	Le dimanche 15 octobre
Période 2 Les mercredis 08/11 ; 15/11 ; 22/11 ; 29/11 ; 06/12 ; 13/12 ; 20/12	Le lundi 18 septembre	Fin des réservations le lundi précédent le mercredi
Vacances de fin d'année du mardi 26 décembre au vendredi 05 janvier	Le lundi 13 novembre	Le dimanche 17 décembre
Période 3 Les mercredis 10/01 ; 17/01 ; 24/01 ; 31/01 ; 07/02 ;	Le lundi 20 novembre	Fin des réservations le lundi précédent le mercredi
Vacances d'hiver Du lundi 12 février au vendredi 23 février	Le lundi 18 décembre	Le dimanche 4 février
Période 4 Les mercredis : 28/02 ; 06/03 ; 13/03 ; 20/03 ; 27/03 ; 03/04	Le lundi 15 janvier	Fin des réservations le lundi précédent le mercredi
Vacances de Printemps du lundi 8 avril au vendredi 19 avril	Le lundi 26 février	Le dimanche 31 mars
Période 5 Les mercredis : 24/04 ; 15/05 ; 22/05 ; 29/05 ; 05/06 ; 12/06 ; 19/06 ; 26/06 ; 03/07	Le lundi 4 mars	Fin des réservations le lundi précédent le mercredi
Vacances d'été - juillet A partir du lundi 8 juillet	Le lundi 13 mai	Le dimanche 16 juin
Vacances d'été - août A partir du lundi 1er août		Le dimanche 21 juillet

Les Tarifs année scolaire 2023 /2024

Rappel :

Pour ce qui concerne d'autres questions (problème de facturation, navigation sur le portail, etc…), adresser un courriel : accueil-citoyen@ville-sucy.fr

Accueil de Loisirs Sans Hébergement

Quotients	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J
Tarifs journaliers	13.59	12.62	11.91	11.32	9.77	7.76	5.37	3.37	1.96	1.44
Tarifs journaliers pour enfants avec panier repas	10.73	9.97	9.40	8.94	7.72	6.14	4.23	2.66	1.54	1.14

Restauration scolaire

Quotients	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J
Tarifs	5.82	5.34	5.07	4.84	4.23	3.23	2.28	1.41	0.92	0.47
Tarifs paniers repas	2.90	2.67	2.54	2.43	2.11	1.64	1.14	0.70	0.47	0.27

Accueils périscolaire maternelle

Quotients	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J
Matin seul	2.56	2.39	2.28	2.15	1.79	1.42	1.09	0.72	0.39	0.24
Soir seul	5.78	5.41	5.21	4.93	4.22	3.48	2.73	1.98	1.28	0.92
Matin et Soir	6.95	6.56	6.26	5.95	5.02	4.18	3.19	2.27	1.39	0.99

Accueils périscolaire élémentaire

Quotients	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J
Matin ou soir seul	1.93	1.78	1.72	1.65	1.35	1.10	0.81	0.56	0.30	0.20
Matin et soir	3.34	3.10	2.97	2.81	2.32	1.86	1.37	0.96	0.51	0.30

L'étude surveillée

L'étude surveillée a lieu de 16h30 à 18h00. Le tarif est fixé à 3.28€. Pour les fratries, le montant est fixé à 2.62€ à compter du deuxième enfant.

La Boutique loisirs

Les prix indiqués ci-dessous sont en euros (sont applicables du 01/09/2023 au 31/08/2024)

Quotients	HC	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J
Activités à tarif unique	2€	2€	2€	2€	2€	2€	2€	2€	2€		
Activités à 6€	6.00	5.40	5.10	4.80	4.20	3.60	3.00	2.40	1.80		
Activités à 6€ avec les 20%	4.80	4.32	4.08	3.84	3.36	2.88	2.40	1.92	1.44		
Activités à 12€	12	10.8	10.2	9.6	8.4	7.2	6	4.8	3.6		
Activités à 12€ avec les 20%	9.6	8.64	8.16	7.68	6.72	5.76	4.8	3.84	2.88		
Activités à 18€	18	16.2	15.3	14.4	12.6	10.8	9	7.2	5.4		
Activités à 18€ avec les 20%	14.4	12.96	12.24	11.52	10.08	8.64	7.2	5.76	4.32		
Activités à 22€	22	19.8	18.7	17.6	15.4	13.2	11	8.8	6.6		
Activités à 22€ avec les 20%	17.6	15.84	14.96	14.08	12.32	10.56	8.8	7.04	5.28		
Activités à 27€	27	24.3	22.95	21.6	18.9	16.2	13.5	10.8	8.1		
Activités à 27€ avec les 20%	21.6	19.44	18.36	17.28	15.12	12.96	10.80	8.64	6.48		
Activités à 33€	33	29.7	28.05	26.4	23.1	19.8	16.5	13.2	9.9		
Activités à 33€ avec les 20%	26.4	23.76	22.44	21.12	18.48	15.84	13.20	10.56	7.92		

Une réduction de **20%** est réalisée à l'inscription du deuxième enfant inscrit à la même activité.

Les prestations à tarif unique

- Instant parents : 5€
- Les Packs loisirs : 20€
- Parents zen : 20€
- Les stages : 20€
- Les séjours/nuitées : tarification forfaitaire selon le quotient familial et une réduction de 20% pour le deuxième enfant inscrit à la même activité. L'étalement du paiement en acomptes sera appliqué pour les montants supérieurs à 150€.

Pour la Jeunesse

Les périodes de réservation	Date de début de la réservation	Observations
Vacances d'Automne 2023	Samedi 7 octobre 2023 à 13h00	Inscription en ligne via votre portail famille sauf pour les séjours/nuitées
Vacances de fin d'année 2023	Samedi 9 décembre 2023 à 13h00	
Vacances d'hiver 2024	Samedi 27 janvier 2024 à 13h00	
Vacances d'Avril 2024	Samedi 23 mars 2024 à 13h00	
Vacances d'été 2024	Samedi 1 er juin 2024 à 13h00	Inscription en ligne via votre portail famille sauf pour les séjours/nuitées
Juillet		
Août		

Office Municipal des Sports/ Service des Sports

	Réservations	Annulations	Pour toute demande
Ecole du sport	**Depuis le service des sports** Dates de début : Juillet Pas de dates de fin de réservation. **Pas de paiement en ligne, Régie OMS**	**Depuis le service des sports** Sur certificat médical, déménagement ou avant la fin du mois d'essai.	**Certificat médical à jour** **Fiche sanitaire signée** **Justificatif de quotient familial** **+ 1 photo** **Pour les inscriptions sport à la carte**
Petites vacances	**Depuis le service des sports** Dates de début 3 à 4 semaines avant le début des vacances scolaires. Pas de dates de fin de réservation. Fermeture annuelle : Vacances de Noël. **Pas de paiement en ligne, Régie OMS**	**Depuis le service des sports** Aucune condition avant le début des activités Si annulation postérieure au début des activités certificat médical obligatoire	
Vacances d'été	**Depuis le service des sports** Dates de début : 5 semaines avant les vacances d'été.	**Depuis le service des sports** Aucune condition avant le début des activités	

	Pas de dates de fin de réservation. Ouverture au mois d'août seulement les 2 dernières semaines. Fermeture du service des sports les 2 premières semaines du mois d'août. **Pas de paiement en ligne, Régie OMS**	Si annulation postérieure au début des activités certificat médical obligatoire	
Fitness/Judo	**Depuis le service des sports** Dates de début : le lundi qui suit la fête des associations. Pas de dates de fin de réservation. **Pas de paiement en ligne**	Pas d'annulations	**Certificat médical à jour** **+** **Dossier d'inscription à remplir**
Boxe	**Depuis le service des sports** Dates de début : le lundi qui suit la fête des associations. Pas de dates de fin de réservation. **Pas de paiement en ligne**	**Depuis le service des sports** Sur certificat médical, déménagement ou avant le délai d'un mois de pratique	